L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 14 MAI 1870. — 43me Année—Vol. XLIII

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI MATIN, 14 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—Un terrain situé dans le Quatrième District, dans l'îlot borné par les rues Ste Marie, Félicité, Plaquemine, ou Coliseo, et Chestnut, avec les bâtisses qui s'y trouvent.

Par P. J. Spear, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles—Deux lots de terre dans le Troisième District, rue de l'Esplanade, entre Prieur et Johnson.

Par G. De Feriet, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde de l'Hôtel St-Charles, à midi—Deux terrains de prix pour bâtir, rue d'Amour, entre Piété et Désirée, sur une ligne de chemins de fer. Aussi, une grande résidence en briques et à étage, au coin des rues Enghein et Casacalvo, Troisième District, à un îlot des chars. Aussi, une planta[tion] située à huit milles au-dessous de la Nlle Orléans.

Par C. E. Girardey & Co., à midi, à la Bourse des Négociants 21 des Encanteurs—Une agréable résidence de famille, à Mandeville, à l'angle de l'Avenue du Lac et des rues Lafayette et Clai[borne].

Par S. Guinault, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, Hôtel St-Charles—Deux magnifiques terrains contigus, rue de l'Hôpital, entre Dauphine et Bourgogne. Des propriétés de valeur dans les Premier, Deuxième et Troisième Districts. Aussi, [illegible] sur la rue Polymnie, entre Prytanée et St-Charles; et un terrain encoignure [illegible] et Bourgogne.

Par I. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, rue Vieille-Levée—200 caisses de bottes, souliers et brodequins, et 400 lots de linge, fait de [illegible].

Par C. Dejan, aux écuries de P. Liner, rue Gravier—Chevaux de selle et de harnais, mulets, buggies, etc.

Par B. J. Montgomery, à sa salle d'encan, No 87, rue du Camp—Un assortiment général de meubles, gravures, tableaux, lits cottage, etc., [illegible] de cuisine.

Par O. Valeton, au No 14 rue Natchez, vente régulière de jambons, épaules, bœuf, porc, graisse, beurre, huile, vin, etc.

Par le même, au No 14 de la rue Natchez—[illegible] vaisseaux, barrattes, tandis [illegible].

Par Vincent & Co., à leur salle d'encan, rue de la Douane Nos 62 et 64—Habillements, linge [illegible].

Par J. N. Robert, au No 44 de la rue Vieille-Levée, à 10 heures—500 lots de Marchandises sèches, 50 lots de mercerie, etc.

ATTENTION !

Propriété améliorée, de valeur, dans le Quatrième District, à l'encan par le shérif.—Nous appelons l'attention du public sur la vente à l'encan qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du shérif, d'un terrain situé rue Ste Marie entre celles Plaquemine, ou du Colisée et Chestnut, Quatrième District, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.—Pour les détails et les conditions, voir aux annonces.

ATTENTION !!

S. Guinault vend à l'encan SAMEDI, 14 [mai], à midi, à la Bourse de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, une liste de propriétés très bien situées, dans le Premier, Deuxième, Troisième et Quatrième Districts:

Pour compte de la succession de Lewis W. Lyons :

Cette propriété de choix formant l'encoignure des rues Jackson et Prytanée.

Pour compte de la succession de MM. Jules et Théophile Cavelier.

Trois lots de terre rue Polymnie, entre les rues St-Charles et Prytanée.

Un lot de terre rue Dauphine, entre les rues St-Louis et Conti.

Un magnifique terrain formant encoignure aux rues Hôpital et Bourgogne.

Un lot de terre avec les bâtisses formant encoignure des rues Bourgogne et Orléans.

Un autre lot de terre avec les améliorations attenant au lot ci-dessus décrit.

Un autre lot de terre avec bâtisse rue Craps, entre Bagatelle et St Antoine.

Un lot de terre rue d'Amour, entre les rues Champs-Elysées et Français.

Un terrain rue des Bons Enfants, entre Victor et Français.

Quatre lots de terre situés au faubourg Marigny, dans l'îlot compris entre les rues St Antoine, Annette, Lous et Magistrats.

Pour compte de la succession de Jean B. Barbé.

Cinq lots de terre contigus, avec bâtisses dans l'îlot borné par les rues Conti, St Louis, Treme et Cortese.

—Aussi—

Deux magnifiques terrains rue de l'Hôpital, entre Dauphine et Bourgogne.

La Séquelle Législative.

Nous nous félicitions vainement de l'ajournement de la Législature. Cette digne [illegible] a laissé derrière elle [illegible] contenants affamés, armés par elle [illegible] plus ou moins secrètes, pour ronger la population ou faire la guerre à des intérêts particuliers. Tout ce grouillement cherche à faire son nid au milieu des dépouilles de notre société.

D'une part, ce sont les excroissances politiques de la législation radicale qui s'implantent et prennent racine de toute part pour sucer le plus possible de suc aux diverses ressources budgétaires. La nouvelle administration municipale, [illegible] d'avoir converti en obligations la vieille dette flottante, nous menace d'une nouvelle avalanche d'obligations; [illegible] herbe les revenus futurs de la ville, et l'économie est la moindre de ses préoccupations. M. Conway et toute sa bande de surintendants se sont abattus sur les écoles et s'occupent des moyens de gaspiller le plus utilement pour leurs poches le budget monstrueux que doivent produire toutes les taxes générales et spéciales levées en vue de l'instruction publique.

Chaque jour, M. Warmoth distribue quelque galon, donnant titre de général ou de colonel de milice et droit, en cette qualité, d'émarger à la curée budgétaire. Puis une nuée d'administrateurs publics, nommés par ce zélé gouverneur, va se répandre dans les paroisses, pour y happer au passage les successions *ab intestat* et les dépecer de façon à ne laisser aux créanciers que les os et aux héritiers que les yeux pour pleurer. Les nominations tombent comme la manne dans le désert, à cette différence près qu'elles ne tombent que sur les élus qui ont su se rendre propices par certaines offrandes, le Dieu dispensateur.

L'armée budgétivore s'accroît d'une façon effrayante, et en même temps monte le chiffre de la dette et la marée du déficit.

D'autre part, en dehors de ces excroissances politiques, entées sur le tronc principal de la fortune publique, la Législature nous a laissé un tas de vers rongeurs qui s'attachent aux branches et aux fruits. Ce sont les monopoles et les privilèges auxquels on a donné le droit de battre monnaie dans le domaine des industries particulières.

Si les contribuables se laissent tondre avec la patience proverbiale des moutons par les mandibules des budgétivores, les industriels menacés dans leur existence s'efforcent de résister aux tentatives faites par les vers rongeurs du monopole. Aux textes des lois radicales ils opposent le double bouclier de la Constitution de la Louisiane et de celle des Etats-Unis.

Cette lutte à laquelle le public assiste avec une indifférence qui se comprend peu quand en définitive c'est lui qui doit payer les frais de la guerre, se poursuit sur le terrain judiciaire avec des péripéties diverses mais dans des conditions inégales, car sous l'Hermine (nous parlons au figuré) les monopoles trouvent des auxiliaires gagnés d'avance à leur cause, et il n'y a guère, pour les vaincus, d'autre espoir d'échapper à une défaite que le recours au Tribunal Suprême de la République, recours dispendieux et peut-être problématique.

Un incident curieux vient de surgir dans l'un de ces procès, celui de la compagnie des abattoirs contre l'association des bouchers. Triomphante en dernier ressort et ayant fait consacrer par un arrêt définitif l'odieux monopole qui porte atteinte non seulement aux droits de plusieurs industries légitimes mais encore aux intérêts de la communauté entière, la compagnie vient de tenter une manœuvre décisive dans la pensée de terrifier ses adversaires. Elle demande aux bouchers qui ont eu l'audace de construire des abattoirs en face des siens, et même au propriétaire qui leur a loué un terrain dans ce but, une modeste indemnité de 500,000 dollars. Ceux qui ont conseillé ce coup de tam-tam, digne de la méthode militaire des chinois, n'ont pas vu que cette demande exorbitante de la compagnie était une condamnation flagrante de son monopole. A quel titre la Législature aurait-elle donc donné à quelques spéculateurs le droit d'annihiler des industries particulières et d'exploiter un monopole qui lui rapportent $500,000 en moins d'un an? Voilà ce qu'on ne saurait manquer de se demander en présence d'une pareille réclamation. Et si l'affaire est portée devant la Cour Suprême des Etats-Unis, la compagnie aura fourni à l'avocat des bouchers un argument d'une puissance irrésistible.

En tous cas, son début entre des industriels qui défendent leurs droits et les compagnies d'agioteurs créées par la Législature, moyennant finance, constituent d'utiles enseignements; nous espérons que la population en fera son profit et qu'elle se réveillera lorsque l'heure de la prochaine lutte électorale sera venue.

Représentation Française. — Une représentation extraordinaire sera donnée demain dimanche au Théâtre National par les artistes de la troupe dramatique française, au bénéfice de M. Gilbert, Mme Blondelet et de M. Octave Guillier. Le programme se compose de: *Le Marbrier*, drame en trois actes d'Alexandre Dumas, de la parodie de la *Favorite*, chantée par M. Gilbert, et de *Los Contrabandistas*, opérette en un acte. Nous recommandons les bénéficiaires à la bienveillance des habitués de l'Opéra.

Grand concert vocal et instrumental.—Nous avons reçu des billets pour un grand concert vocal et instrumental qui doit être donné dans la Salle des Odd-Fellows, mardi prochain, 17 courant, au bénéfice du célèbre corniste, Senor Juan E. Salcedo, artiste de beaucoup de talent. Les artistes qui concourront à cette soirée musicale, sont: Mlle Filomeno, la jeune pianiste et violoniste chilienne, M. et Mme Arnold, Mlle Aron, Mme G. Pearce, et MM. Ginet, A. B. Chase, Louis Meyer, H. Braun et P. Greuling. La société de l'oratorio et un orchestre dirigé par M. Salcedo, concourront à ce concert, dont le programme est très varié.

☞ Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'avis, inséré plus loin, de Mr. J. A. Jaquet. Les personnes qui se préparent à la villégiature trouveront à cette excellente librairie un assortiment de romans nouveaux qui les aideront à passer agréablement le temps dans leur retraite sur les bords du lac.

Grande Fête de Mai des Turners. — Nous avons déjà dit que cette fête avait été renvoyée à cause du mauvais temps du 8 au 15 mai. Elle durera deux jours, dimanche et lundi, et elle débutera par une grande procession qui partira dimanche à huit heures et demie précises de la salle des Turners pour se rendre à l'hypodrome Oakland, emplacement choisi pour le festival. On trouvera le programme dans la colonne des amusements, à la seconde page.

Pianos et instruments de musique. — MM. Charpaux et Loubère, 48 rue Royale, ont un grand assortiment de pianos des plus célèbres manufactures de France et des Etats-Unis, ainsi qu'un grand choix de partitions, d'airs d'opéra et de musique pour solos ou morceaux d'ensemble. On trouvera chez eux toutes les nouveautés en musique classique et religieuse. Les prix de cette maison sont très modérés.

Ascension en ballon. — Le professeur Chevalier doit faire demain une ascension en ballon aux Fair Grounds. Le prix d'entrée est de 50 cents.

Amer Aromatique et Cordial Américain. — Ces deux amers sont préparés par M. A. A. Peychaud et se distinguent par la suavité et l'arôme. Leurs vertus sont remarquables; elles ont été reconnues par les juges les plus compétents, et l'humanité leur doit beaucoup. Ces deux amers ont cela de particulier qu'ils peuvent se prendre mélangés ensemble et que par ce moyen ils donnent différents degrés d'amer de manière à contenter tous les goûts. L'American Bitter peut aussi se prendre pur si l'on veut, et alors l'effet n'en est que plus certain. Etant peu chargé de spiritueux, il est toujours agréable. Il se vend chez M. E. Montesme, droguiste, au coin des rues Chartres et Bienville. ☞

$55.—La machine à coudre de Grover & Baker, qui ne coûte que $55, a obtenu le premier prix partout où elle a été exposée.—A vendre, au No. 182 de la rue du Canal.

☞ Les personnes attaquées de rhumatismes, de la névralgie, de la goutte, de la syphilis et de maladies de la peau, peuvent obtenir une guérison radicale en faisant usage du Remède Indien du Dr Idahoe, découvert depuis peu, et qui a déjà fait des cures merveilleuses. En vente chez tous les principaux pharmaciens. 15

☞ "Carte Blanche de Bouché Fils & Cie." Vredenburgh & Co., agents.

La Poudre Laboré est le purgatif végétal le plus agréable, le plus efficace et le plus énergique de tous les purgatifs. Ce médicament réussit là où tous les autres échouent; et pour les merveilleuses cures qu'elle a produites, la Poudre Laboré est placée, depuis longtemps, au premier rang des médicaments indispensables dans les pays chauds.

A vendre dans les principales pharmacies de la ville et de la campagne.

Dépôts: chez Ball, Lyons & Co, 40 et 42 rue du Camp; Ducongé, 39 rue de Chartres et A. Griffo, pharmacien, 285 rue Royale.

☞ Il n'est pas étonnant que les hommes de génie de tous pays fassent l'éloge de la machine à coudre à points tordus de Wilcox & Gibbs, que les poètes, les orateurs, les théologiens, les philosophes, &c., parlent de son influence sur les intérêts sociaux et sur la destinée de la femme. A vendre par M. S. Hedrick, 87 et 118 de la rue du Canal.

☞ "Carte Blanche de Bouché Fils & Cie." Vredenburgh & Co., agents.

$55.—C'est le prix actuel de la célèbre machine à coudre de Grover & Baker. Elle est la plus répandue en Europe et en Amérique et les personnes qui la possèdent n'en font que des éloges.—S'adresser au No 82 de la rue du Canal.

☞ "Carte Blanche de Bouché Fils & Cie." Vredenburgh & Co., agents.

☞ Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 12 janvier 1867, dit: "Grâce à son mécanisme si simple et à l'expérience qu'en ont faite mes filles, la machine à coudre favorite de ma famille est celle de Wilcox & Gibbs." ☞

$55.—Pour la modique somme de $55, on peut se procurer la fameuse machine à coudre de Grover & Baker. Elle exécute tous les ouvrages et est garantie pour cinq ans.—Agence, rue du Canal, 182.

☞ "Carte Blanche de Bouché Fils & Ce." Vredenburgh & Co., agents.

CHRONIQUE LOCALE.

Cour de Circuit des Etats-Unis. — Charles Morgan contre la Compagnie de Chattanooga. — M. Morgan, comme détenteur de 5,025 actions du capital social de la Compagnie de Pontchartrain qui en a 7,500 en tout, de $100 chacune, a présenté à la Cour de Circuit des Etats-Unis un bill par lequel il demande que la Compagnie de Chattanooga soit forcée d'enlever sa voie ferrée des Champs-Elysées et en outre qu'elle ne puisse poser ses rails sur la portion de terrain réclamée et employée par la Compagnie de Pontchartrain. M. Morgan fait valoir, à l'appui de sa demande, divers actes de la Législature de l'Etat de la Louisiane et, entre autres, l'acte d'incorporation.

Huitième Cour de District.—La motion pour dissoudre l'injonction émise par la Huitième Cour de District contre l'ancien Bureau des écoles publiques, représenté par M. E. Bermudez, président, est venue hier matin devant cette cour. M. Bermudez et l'hon. A. Voorhies, pour l'ancien bureau, et MM. Lacy et Atocha, pour le nouveau. Après une discussion où les quatre avocats ont pris la parole, l'affaire a été remise à lundi prochain.

Quatrième Cour de District.—M. A. S. Leche contre la Loterie de l'Etat de la Louisiane. — Dans cette affaire, le plaignant réclamait le paiement du prix d'un billet s'élevant à $1,500. La loterie se défendait en disant que le billet avait été pris après le tirage et quand il était connu. Il paraît que la preuve de cette assertion n'a pas paru satisfaisante, car le juge Théard a décidé hier en faveur du réclamant, qui touchera ainsi le montant de sa réclamation.

La Salle de Bal d'Orléans—L'affaire du transfert de la Première Cour de District, de la bâtisse qu'elle occupe actuellement rue St-Pierre, à la Salle de Bal de la rue d'Orléans, ayant été portée à l'attention du grand jury, le grand jury a rapporté qu'après avoir visité la dite salle de bal, il est d'avis qu'elle ne convient en aucune manière au but en vue, et il proteste contre le changement proposé. Il faudrait beaucoup d'argent pour mettre cette salle dans un état convenable, et, après tout, l'espace manquerait, car il faut à la Cour criminelle [illegible] qu'à aucune autre. Le rapport est signé par M. Robert D. Urquhart, chef du jury.

Caution de $15,000.—M. R. W. Taliaferro, ex-directeur de poste à la Nlle-Orléans, arrêté dans la paroisse de Catahoula, le 9 mai, sur une accusation de détournement de fonds de poste, pendant qu'il était en office, et traduit hier matin devant la Cour de Circuit, a déclaré qu'il n'était pas coupable. Il a été relâché sur une caution de $15,000.

Feu. — Hier soir, vers six heures, le feu a pris dans l'atelier des modèles de la fabrique Frear Stone, au coin des rues Frerret et Locust. La bâtisse est la vieille presse de Frerret, appartenant à MM. Sullivan et O'Brien, dont une partie a été détruite. Le stock de la Compagnie Frear Stone a éprouvé un dommage évalué à $500. MM. Quadri et Lacker, faiseurs de modèles pour la Compagnie Frear Stone, perdent des outils précieux évalués à $700.

Exécution.—Hier matin, le gouverneur Warmoth a adressé au shérif Wurzburger, un warrant pour l'exécution de John Bazar, condamné à mort pour le meurtre de Joseph Cobez. La sentence sera exécutée dans la prison de la paroisse d'Orléans, vendredi 27 mai prochain. Plusieurs années se sont écoulées depuis la dernière pendaison de criminel, le gouverneur Warmoth ayant commué plusieurs condamnations capitales en un emprisonnement perpétuel au Pénitencier. Le pendaison revient aujourd'hui pour un blanc et un Sicilien, dit-on.

Duel. — MM. Areyo et Decoux, partis jeudi matin pour le Mississippi, par le chemin de fer, se sont battus en duel avec des fusils de chasse, à 20 pas de distance. Les premiers coups de feu n'ayant produit aucun résultat, il y a eu réconciliation et tout le monde est revenu en ville, témoins et acteurs.

Vol. — Dans la nuit du 10, on a volé chez M. Jenty, rue St-Jean-Baptiste, $160 en billets, un bracelet d'or, une bague, trois broches, 14 chemises, une blouse, des pantalons et quelques papiers de valeur. Frank Kuntz, accusé d'avoir le bracelet en sa possession, a été arrêté.

Explosion d'huile. — Jeudi soir, vers 10 heures, une lampe à huile de charbon a fait explosion chez Jos. Alphonse, au coin des rues Moralès et St-Bernard. Le maître a été atteint ainsi qu'une autre personne dont nous ignorons le nom.

Gros vol.—Jeudi soir, vers 9 heures, une somme de $840, appartenant à un nommé William Adair, a été volée dans sa chambre près du débarcadère des bestiaux. Adair est un conducteur de troupeaux du Texas, qui ne peut donner aucune information de nature à amener l'arrestation du voleur.

Première cour de district. — Jose Baud, convaincu d'une tentative brutale de viol sur une petite fille, a été condamné à la plus forte peine de la loi—deux ans de travaux forcés au pénitencier.

Vol.—Jeudi soir, à une heure avancée, des voleurs entrant, à l'aide de fausses clés, chez Mr. S. H. Cooper, rue Dorgenois, No 119, ont enlevé des habits, du linge et d'autres valeurs. On ignore qui a fait cette rafle.

Autre vol.—Un monsieur, nommé Clay Wilson, officier à bord du steamer *Continental*, de St. Louis, s'est plaint, hier matin, au chef de police, d'avoir été la victime d'un filou qui, la nuit, dans une maison de jeu obscure, lui a enlevé une montre d'or et une épingle avec diamant. Il est douteux que cette simple déclaration sans ornements, c'est-à-dire sans détails, suffise pour faire découvrir le coupable.

TEMPERATURE—13 mai 1870.

THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN No 111 rue du Canal.

6 heures A. M.	58	degrés
12 "	74	"
3 " P. M.	77	"
6 "	75	"

Décret concernant le Plébiscite.

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut.

Notre conseil des ministres entendu,

Vu le sénatus-consulte délibéré le 20 avril du présent mois,

Avons décrété et décrétons ce qui suit:

Art. 1er. Le peuple français est convoqué dans ses comices le dimanche 8 mai prochain, pour accepter ou rejeter le projet de plébiscite suivant:

"Le peuple approuve les réformes libérales opérées dans la Constitution depuis 1860, par l'Empereur, avec le concours des grands Corps de l'Etat et ratifie le sénatus-consulte du 20 avril 1870."

Art. 2. Le vote aura lieu à la commune conformément à l'article 3 du décret du 2 février 1852, et d'après les listes électorales arrêtées le 31 mars dernier.

Art. 3. Les électeurs momentanément absents de leur domicile seront admis à voter dans le lieu actuel de leur résidence, mais seulement sur la production d'un extrait de la liste électorale de leur commune, constatant leur inscription, et certifié par le maire.

Art. 4. Seront rayés des listes électorales les noms des individus décédés depuis le 31 mars ou qui auraient perdu la jouissance de leur droit de vote.

A cet effet, un tableau rectificatif sera publié et affiché dans chaque commune cinq jours avant la réunion des électeurs.

Art. 5. Le scrutin sera ouvert le dimanche 8 mai, dans chaque commune, depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Toutefois, les préfets, sur la demande des maires, pourront autoriser l'ouverture des opérations électorales à cinq heures du matin. L'arrêté préfectoral devra être affiché dans la commune trois jours avant le scrutin.

Art. 6. Le vote aura lieu au scrutin secret, par *oui* ou par *non*, au moyen d'un bulletin manuscrit ou imprimé.

Le dépouillement des votes suivra immédiatement la clôture du scrutin.

Art. 7. Les électeurs de l'armée de terre et de mer voteront dans le lieu de leur garnison ou résidence au moment du vote.

Chacune des sections militaires ou maritimes sera présidée par le chef le plus élevé en grade.

Art. 8. Le recensement des votes de chaque département sera fait en séance publique par une commission de trois membres du conseil général désignés par le préfet.

Art. 9. Le recensement général des votes aura lieu au sein du Corps législatif.

Art. 10. Nos ministres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié conformément aux ordonnances des 27 novembre 1816 et 18 janvier 1817.

Fait au palais des Tuileries, le 23 avril 1870.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur:

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes et ministre des affaires étrangères par intérim,

EMILE OLLIVIER.

Le ministre de l'intérieur, CHEVANDIER DE VALDROME.

Le ministre des finances, EMILE SEGRIS.

Le maréchal ministre de la guerre, LE BŒUF.

L'amiral, ministre de la marine et des colonies, A. RIGAULT DE GENOUILLY.

Le ministre de l'agriculture et du commerce, LOUVET.

Le ministre des travaux publics, Mis DE TALHOUET.

Le ministre des beaux arts et ministre de l'instruction publique, par intérim, MAURICE RICHARD.

Le ministre président le conseil d'Etat, E. DE PARIEU.

Un autre décret porte ce qui suit:

"Art. 1er. Le décret du 23 avril susvisé est rendu exécutoire en Algérie.

"Art. 2. Sont appelés à voter tous les citoyens français ou naturalisés français inscrits sur les listes électorales dressées en exécution du décret du 27 décembre 1866 relatif à l'organisation municipale en Algérie.

"Art. 3. Le gouverneur-général est autorisé à déterminer, par un arrêté spécial, les modifications que pourraient comporter les dispositions du décret du 23 avril susvisé, en raison du régime administratif de l'Algérie."

SENATUS-CONSULTE FIXANT La Constitution de l'Empire,

VOTÉ PAR LE SÉNAT, Dans la séance du 20 avril 1870.

TITRE PREMIER.

Art. 1er. La Constitution reconnaît, confirme et garantit les grands principes proclamés en 1789, et qui sont la base du droit public des Français.

TITRE II.

De la Dignité impériale et de la Régence.

Art. 2. La dignité impériale, rétablie dans la personne de NAPOLEON III par le plébiscite des 21-22 novembre 1852, est héréditaire dans la descendance directe et légitime de LOUIS-NAPOLEON BONAPARTE, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance.

Art. 3. NAPOLEON III, s'il n'a pas d'enfant mâle, peut adopter les enfants et descendants légitimes dans la ligne masculine des frères de l'Empereur NAPOLEON 1er.

Les formes de l'adoption sont réglées par une loi.

Si, postérieurement à l'adoption, il survient à NAPOLEON III des enfants mâles, ses fils adoptifs ne pourront être appelés à lui succéder qu'après ses descendants légitimes.

L'adoption est interdite aux successeurs de NAPOLEON III et à leur descendance.

Art. 4. A défaut d'héritier légitime direct ou adoptif, sont appelés au trône le prince Napoléon (Joseph-Charles-Paul) et sa descendance directe et légitime, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, et à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance.

Art. 5. A défaut d'héritier légitime ou d'héritier adoptif de Napoléon III et des successeurs en ligne collatérale qui prennent leurs droits dans l'article précédent, le peuple nomme l'Empereur et règle, dans sa famille, l'ordre héréditaire, de mâle en mâle, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance.

Le projet de plébiscite est successivement délibéré par le Sénat et par le Corps législatif, sur la proposition des ministres formés en Conseil de gouvernement.

Jusqu'au moment où l'élection du nouvel empereur est consommée, les affaires de l'Etat sont gouvernées par les ministres en fonctions, qui se forment en conseil de gouvernement et délibèrent à la majorité des voix.

Art. 6. Les membres de la famille de Napoléon III, appelés éventuellement à l'hérédité, et leur descendance des deux sexes font partie de la famille impériale. Ils ne peuvent se marier sans l'autorisation de l'Empereur. Leur mariage fait sans cette autorisation emporte privation de tout droit à l'hérédité, tant pour celui qui l'a contracté que pour ses descendants.

Néanmoins, s'il n'existe pas d'enfants de ce mariage, en cas de dissolution pour cause de décès, le prince qui l'aurait contracté recouvre ses droits à l'hérédité.

L'Empereur fixe les titres et les conditions des autres membres de sa famille.

Il a pleine autorité sur eux; il règle leurs devoirs et leurs droits par des statuts qui ont force de loi.

Art. 7. La régence de l'Empire est réglée par le sénatus-consulte du 17 juillet 1856.

Art. 8. Les membres de la famille impériale appelés éventuellement à l'hérédité prennent le titre de prince français.

Le fils aîné de l'Empereur porte le titre de Prince Imp rial.

Art. 9. Les princes français sont membres du Sénat et du Conseil d'Etat, quand ils ont atteint l'âge de dix-huit ans accomplis. Ils ne peuvent y siéger qu'avec l'agrément de l'Empereur.

TITRE III.

Formes du gouvernement de l'Empereur.

Art. 10. L'Empereur gouverne avec le concours des ministres, du Sénat, du Corps législatif et du Conseil d'Etat.

Art. 11. La puissance législative s'exerce collectivement par l'Empereur, le Sénat et le Corps législatif.

Art. 12. L'initiative des lois appartient à l'Empereur, au Sénat et au Corps législatif.

Les projets de lois émanés de l'initiative de l'Empereur peuvent, à son choix, être portés, soit au Sénat, soit au Corps législatif.

Néanmoins, toute loi d'impôt doit être d'abord votée par le Corps législatif.

TITRE IV.

De l'Empereur.

Art. 13. L'Empereur est responsable devant le peuple français, auquel il a toujours le droit de faire appel.

Art. 14. L'Empereur est le chef de l'Etat. Il commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois, fait les règlements et décrets nécessaires pour l'exécution des lois.

Art. 15. La justice se rend en son nom. L'inamovibilité de la magistrature est maintenue.

Art. 16. L'Empereur a le droit de faire grâce et d'accorder des amnisties.

Art 17. Il sanctionne et promulgue les lois.

Art. 18. Les modifications apportées à l'avenir à des tarifs de douanes ou de poste par des traités internationaux ne seront obligatoires qu'en vertu d'une loi.

Art. 19. L'Empereur nomme et révoque les ministres.

Les ministres délibèrent en conseil sous la présidence de l'Empereur.

Ils sont responsables.

Art. 20. Les ministres peuvent être membres du Sénat ou du Corps législatif.

Ils ont entrée dans l'une et dans l'autre assemblée, et doivent être entendus toutes les fois qu'ils le demandent.

Art. 21. Les ministres, les membres du Sénat, du Corps législatif et du Conseil d'Etat, les officiers de terre et de mer, les magistrats et les fonctionnaires publics prêtent le serment ainsi conçu:

"Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur."

Art. 22. Les sénatus-consultes, sur la dotation de la couronne et la liste civile, des 12 décembre 1852 et 23 avril 1856, demeurent en vigueur.

Toutefois, il sera statué par une loi dans les cas prévus par les articles 8, 11 et 16 du sénatus-consulte du 12 décembre 1852.

A l'avenir, la dotation de la couronne et la liste civile seront fixées, pour toute la durée du règne, par la législature qui se réunira après l'avénement de l'Empereur.

TITRE V.

Du Sénat.

Art. 23. Le Sénat se compose:

1o Des cardinaux, des maréchaux, des amiraux;

2o Des citoyens que l'Empereur élève à la dignité de sénateur.

Art. 24. Les décrets de nomination des sénateurs sont individuels. Ils mentionnent les services et indiquent les titres sur lesquels la nomination est fondée.

Aucune autre condition ne peut être imposée au choix de l'Empereur.

Art. 25. Les sénateurs sont inamovibles et à vie.

Art. 26. Le nombre des sénateurs peut être porté aux deux tiers de celui des membres du Corps législatif, y compris les sénateurs de droit.

L'Empereur ne peut nommer plus de vingt sénateurs par an.

Art. 27. Le président et les vice-présidents du Sénat sont nommés par l'Empereur et choisis parmi les sénateurs.

Ils sont nommés pour un an.

Art. 28. L'Empereur convoque et proroge le Sénat.

Il prononce la clôture des sessions.

Art. 29. Les séances du Sénat sont publiques.

Néanmoins, le Sénat pourra se former en comité secret dans les cas et suivant les conditions déterminées par son règlement.

Art. 30. Le Sénat discute et vote les projets de lois.

TITRE VI.

Du Corps législatif.

Art. 31. Les députés sont élus par le suffrage universel, sans scrutin de liste.

Art. 32. Ils sont nommés pour une durée qui ne peut être moindre de six ans.

Art. 33. Le Corps législatif discute et vote les projets de lois.

Art. 34. Le Corps législatif élit, à l'ouverture de chaque session, les membres qui composent son bureau.

Art. 35. L'Empereur convoque, ajourne, proroge et dissout le Corps législatif.

En cas de dissolution, l'Empereur doit en convoquer un nouveau dans un délai de six mois.

L'Empereur prononce la clôture des sessions du Corps législatif.

Art. 36. Les séances du Corps législatif sont publiques.

Néanmoins, le Corps législatif pourra se former en comité secret dans les cas et suivant les conditions déterminées par son règlement.

TITRE VII.

Du Conseil d'Etat.

Art. 37. Le Conseil d'Etat est chargé, sous la direction de l'Empereur, de rédiger les projets de lois et les règlements d'administration publique, et de résoudre les difficultés qui s'élèvent en matière d'administration.

Art. 38. Le conseil soutient, au nom du gouvernement, la discussion des projets de lois devant le Sénat et le Corps législatif.

Art. 39. Les conseillers d'Etat sont nommés par l'Empereur et révocables par lui.

Art. 40. Les ministres ont rang, séance et voix délibérative au conseil d'Etat.

TITRE VIII.

Dispositions générales.

Art. 41. Le droit de pétition s'exerce auprès du Sénat et du Corps législatif.

Art. 42. Sont abrogés les articles 19, 25, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33 de la Constitution du 14 janvier 1852; l'article 2 du sénatus-consulte du 25 décembre 1852; les articles 5 et 8 du sénatus-consulte du 8 septembre 1869, et toutes les dispositions contraires à la présente Constitution.

Art. 43. Les dispositions de la Constitution du 14 janvier 1852 et celles des sénatus-consultes promulgués depuis cette époque, qui ne sont pas comprises dans la présente Constitution et qui ne sont pas abrogées par l'article précédent, ont force de loi.

Art. 44. La Constitution ne peut être modifiée que par le peuple, sur la proposition de l'Empereur.

Art. 45. Les changements et additions apportés au plébiscite des 20 et 21 décembre 1851, par la présente Constitution, seront soumis à l'approbation du peuple dans les formes déterminées par les décrets des 2 et 4 décembre 1851 et 7 novembre 1852.

Toutefois, le scrutin ne durera qu'un seul jour.

Délivrez-nous, Seigneur — Des gens qui vous prient de les écouter lire quelque chose dans un livre;

Des gens qui remuent la salade mieux que personne;

Des gens qui ne remuent pas la salade mieux que personne, mais qui persistent à la remuer;

Des gens qui parlent en enfilant les mots les uns à la suite des autres de façon à ne pas vous permettre de vous esquiver entre deux phrases;

Des gens à une idée;

Des acteurs à un seul genre;

Des gens qui ont été traités d'une manière abominable par la société et contre lesquels un infâme complot a été ourdi;

Des gens qui imitent les acteurs populaires;

Des gens qui vous glissent à tout bout de champ dans le tuyau de l'oreille: "Ne pensez-vous pas ainsi, vous aussi?"

Des gens qui sont toujours de votre avis;

Des gens qui vous contredisent toujours;

Des gens qui ont reçu des *testimonials* ou témoignages publics d'estime;

Des gens qui citent Shakspeare;

Des gens qui citent Byron;

Des gens qui citent tout le monde;

Et des gens qui sont *teetotalers*,—délivrez-nous, Seigneur!

Ah! oui, surtout des *teetotalers*, engeance intolérable et intolérante, s'il en fut! Ces buveurs de thé sont en ce moment dans la consternation la plus profonde, car un docteur vient de faire à la Société des Arts une lecture intéressante dans laquelle il apprend aux *teetotalers* qu'on peut retirer du thé une liqueur vineuse.

Oui, le vin, l'horrible vin, cache son poison dans une tasse de thé! Et, comme si ce n'était pas assez de cette découverte, on nous apprend en même temps que les Tartares tirent du vin du lait de mule, que les Abyssiniens s'enivrent d'une liqueur tirée exclusivement du miel, et que les Malais se donnent des bosses de jus fermenté de cacao.

Horrible! horrible!

Avec quoi donc étancher votre soif! Je ne vois d'autre salut que dans l'eau, et encore vous verrez que quelque savant parviendra à tirer de ce composé d'hydrogène et d'oxygène quelque terrible liqueur destinée à supplanter le gin et le whiskey.

— Enfantillage [illegible] par Mme Ratazzi dans les *Mémoires* [illegible] du baron Stock, qui se publient à Florence:

"—Maman, crie le bambin Jules, en courant vers sa mère à travers la pelouse, tante Suzanne a-t-elle des abeilles dans sa bouche?

"—Pourquoi, mon enfant?

"—Le capitaine Fritz vient de lui dire, en l'attrapant sous le berceau: laisse-moi cueillir du miel sur tes lèvres, et tante a répondu: Dépêchez-vous, voilà ma sœur!" [illegible]

La même [illegible] au gentil [illegible] une cervelle-proverbe de Mme Ratazzi, intitulée: "Quand on n'aime plus trop l'on n'aime plus assez"; j'aime à croire que cette pièce ne lui a point été inspirée par son mari.

(1) Extrait de l'article 3 du décret organique du 2 février 1852:

Les électeurs se réunissent au chef-lieu de la commune. Chaque commune peut néanmoins être divisée, par arrêté du préfet, en autant de sections que l'exigent les localités... [illegible]

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches Transmises à "l'Abeille."

Nouvelles de Paris.

Les ambassadeurs des puissances étrangères.

Ils félicitent l'Empereur sur le vote du plébiscite.

Saisie de la "Marseillaise."

Les émeutiers jugés et condamnés.

Nouvelles européennes.

Paris, 13 mai—Tous les représentants des puissances étrangères ont félicité l'Empereur sur le vote du plébiscite. Beaucoup d'arrestations ont été faites hier. Le nombre s'en élève à 457. Les tribunaux ont commencé à juger et les condamnations sont de deux à six mois. La *Marseillaise* a encore été saisie.

Plymouth, Angleterre, 13 mai—Le steamer Cambria, de New York, a touché ici pour débarquer malles et passagers. Tout allait bien à bord.

Pest, Hongrie, 13—Louis Kossuth proteste contre les tendences de centralisation de l'administration actuelle.

Florence, 13— De nouveaux soulèvements et plus sérieux ont eu lieu dans la Calabre. Des troupes s'y rendent en force.

Rome, 13—Le Pape menace de mesures extrêmes les évêques américains qui quittent leur poste.

Vienne, 13—L'Autriche a décidé de répondre à une proclamation d'infaillibilité par la remise en vigueur du *placentina regium* qui a été aboli en 1855.

Queenstown, 13 mai—Le steamer Tempest Siberia, est arrivé.

Berlin, 13 mai—Le Reichrag ratifie le traité postal avec les Etats-Unis. Le Czar est arrivé à Berlin.

Dublin, 13 mai — Une grande force de soldats et de police maintient l'ordre à Longford. Les élections se passent tranquillement.

Nouvelles de la Havane.

Havane, 13 mai—Diego et Gaspar Aguero, compagnons de Goicouria et qui avaient gagné Guajaba Kay, ont été pris sur cette île par un détachement de soldats de marine des canonnières espagnoles qui les poursuivaient, et sont emmenés maintenant à la Havane sous une forte escorte. On attend leur arrivée d'heure en heure. Ils seront immédiatement jugés par une cour martiale.

Un colonel américain ou anglais qui avait fui à Guajaba avec Goicouria, est mort de faim dans l'île. On suppose que Regan et les trois pilotes ont trouvé le moyen de sortir de l'île.

Nouvelles de Washington.

Washington, 13 mai—Le Revenu a reçu aujourd'hui $800,000.

Au Sénat, M. Sumner a présenté un bill allouant $30,000 pour les pauvres de cette ville.

Reçu pour le trimestre finissant le 3 mars—$100,000,000 par les Douanes; $50,000,000 par le Revenu, $7,000,000 de diverses sources; $637,000 pour les terres publiques—Dépenses civiles, $13,000,000; pour la guerre, $13,000,000; Intérêt, $37,000,000; Obligations achetées, $45,000,000. Rachat de la dette publique, $35,000,000.

Sénat.—Le bill de la Chambre allouant la solde d'un an aux veuves et aux orphelins des officiers, matelots et marins du steamer Oneida, a passé.

Le bill pour mettre en disponibilité le capitaine Dominick Lynch, de la marine, a passé; ainsi que pour réintégrer Joshua Bishop, lieutenant de marine et commandant, dans le position qu'il avait été renvoyé.

Un bill supplémentaire est présenté pour assurer des droits égaux sur les chemins de fer, bateaux à vapeur, voitures publiques, dans les hôtels, théâtres payants, écoles, cimetières, lieux d'amusements publics, écoles communes, institutions d'église et associations de cimetière incorporées par l'autorité nationale ou d'Etat, aussi dans les jurés et cours nationales et d'Etat.

Le Président a révoqué l'exequatur accordé à Josquin de Palma, vice-consul de Portugal à Savannah.

Washington, 13 mai—M. S. Lefranc, de la Nouvelle-Orléans, est arrivé avec le modèle de sa machine pour préparer la fibre du ramié vert. Cette machine attire beaucoup l'attention du Bureau des patentes.

Washington, 13 mai—Mr. Kellogg, du comité du commerce, a présenté un bill pressant le gouvernement de rétablir la succursale de monnaie à la Nlle-Orléans ou de vendre l'édifice et les terrains à la ville.

Washington, 13 mai — Les délibérations suivantes de la Chambre sont télégraphiées en plein, non seulement parce qu'elles affectent sérieusement le commerce du Sud, mais encore parce qu'elles montrent la faveur qui caractérise la discussion sur le bill de tarif à la Chambre.

Chambre. — Le comité général reprend la séance sur le bill de tarif, à 7 heures et demie, le paragraphe en question roulait sur les oranges, limons, bananes, plantains, shaddocks, mangues, ananas, raisins et noix de coco. Il pourrait être ajouté pour qu'il ne soit fait aucune déduction pour cause de détérioration, à moins que cette perte ne dépasse 50 pour cent de la quantité.

Sur motion de Schenck, le 50 pour cent de perte est réduit à 25. Buckley propose de porter le droit à 15 pour cent pour protéger les plantations d'orangers dans le Sud.

Cox propose de biffer le paragraphe et de laisser le droit tel qu'il est actuellement, à 20 pour cent. Il fait un discours en faveur des mangeurs de pistaches qui avaient à payer maintenant 100 pour cent pour leur fruit favori. Schenck complimente Cox sur son discours en faveur de la génération nouvelle et ajoute quelques paroles de persiflage qui font rire la Chambre. Il soutient l'amendement modifié de Buckley, auquel s'oppose Butler. Farnsworth appuie l'amendement. Le comité vient d'élever le droit sur les oranges pour le bénéfice de la Floride, et il ne voit pas pourquoi on n'en ferait pas autant pour les pommes de terre, qui sont les oranges des Irlandais. (Rires.)

Nouvelles diverses.

Vicksburg, 13 mai—La célébration du 15me amendement a eu lieu aujourd'hui. Trois ou quatre blancs se trouvaient dans la procession avec environ 300 nègres.

Philadelphie, 13—Alex. Benson, le plus ancien membre du Stock Board dans cette ville, est mort. Il laisse $3,000,000.

San Francisco, 13 mai—Le président du chemin de fer du Pacifique du Sud a donné aux travailleurs de San Francisco l'assurance que si le million de subside était voté, il serait tout dépensé parmi les travailleurs blancs.

Le steamer Japan, de Hong-Kong, a été signalé.

Lisbonne, 13 mai—Le steamer de Rio Janeiro est arrivé. Une formidable rébellion est à l'œuvre dans la république Argentine. On s'est battu sans résultat. Les soldats brésiliens revenant du Paraguay sont reçus avec beaucoup d'éclat.

Cincinnati, 13 mai—La partie de Base Ball avait attiré, aujourd'hui, beaucoup de monde. Les Red Stockings ont encore eu le dessus.

Richmond, 13 mai—A la Chambre des délégués, ce soir, une chaude discussion s'est élevée sur la proposition de biffer le mot "blanc" sur les reçus de taxe. La proposition a été rejetée par 57 contre 29.

Chicago, 13 mai—Le rapport relatif à la concentration des Feniens à Dunleith est confirmé par les journaux publiés en cet endroit.

La *Press* de St-Paul, a reçu avis que les Feniens s'enrôlent sur divers points du Minnesota et un détachement se rend par terre à Red River.

St-Louis, 13 mai—Le train transportant les dames qui ont été tuées dans la collision à Eureka, hier, est arrivé vers 2 heures cette après-midi.

(On trouvera dans notre partie anglaise une liste supplémentaire des tués et des blessés.)

Indianapolis, 13—Le meeting des surintendants de chemins de fer ici, aujourd'hui, a été très nombreux. Les arrangements d'été seront mis en opération à partir du 29. Il y a fort peu de changements.

St-Louis, 13—Le juri du coroner a reçu des témoignages sur l'affaire de la collision, une grande partie de la journée, mais sans rien découvrir de nouveau.

Le corps d'Andrew W. Shatton, de la Pennsylvanie, a été réclamé cette après-midi et sera envoyé, pour être enterré, à New Brighton. Tous les corps non réclamés seront enterrés demain, au cimetière de Bellefontaine.

Marchés Européens

Paris, 13 mai, au soir—Bourse ferme. Rentes 75.20.

Londres, 13 mai, au soir—Fonds américains fermes.

Liverpool, 13 mai, au soir—Coton calme. Up and 11 1/8, Orleans 11 3/8 à 11 1/2. Coton attendu 336,000 balles, dont 189,000 de provenance américaine.

Marché de Manchester calme et ferme.

Londres, 13 mai, midi—Console 94 1/8.

Liverpool, 13 mai, soir—Coton sans changement. Vendu 12,000 balles, dont 3000 pour la spéculation et l'exportation.

Marchés américains.

New York, 13 mai, au soir—Coton calme, mid. 23 1/2. Vendu 2300 balles. Farine inactive et en baisse.

New-York, 13, au soir—Argent facile de 4 à 5 avec des exceptions à 3. Change plus ferme à 109 1/2. Or, ferme à 114 7/8. Gouvernements fermes. Fonds du Sud fermes.

New York, 13 mai—Escompte 6 à 7. Louisiane 70 et 73 1/2. Levée 73 et 80.

New York, 13 mai—Balance à la trésorerie, $83,219,458, y compris $3,304,850 en billets de circulation.

Memphis, 13—Coton actif. Mid. 22 1/4 à 22 1/2. Vendu 1490 balles. Reçu 775.

Galveston, 13—Coton. Bon ordinaire 19 1/4. Reçu 684 balles. Stock 31,980.

Mobile, 13—Coton en bonne demande avec une tendance à la hausse. Mid. 22 1/2. Vendu 1200 balles. Reçu 840. Stock 43,005 balles.

Savannah, 13—Coton calme. Mid. 22 1/4. Vendu 150 balles. Reçu 960.

Charleston, 13—Coton ferme. Mid. 22 3/4. Longue soie 45. Vendu 400 balles. Reçu 566.

Cincinnati, 13 mai—Farine 5 10. Maïs en bonne demande à 108. Coton en bonne demande, mid. 22 1/4 à 23 1/2. Whiskey inactif et nominal à 1 05. Porc 30. Graisse sans changement.

Louisville, 13 mai—Coton en hausse de 1/4, mid. 22 1/4. Farine 5 00. Maïs rare et ferme, de choix 120. Bacon 18. Graisse 16. Whiskey 1 10.

St Louis, 13 mai—Farine ferme à 4 25. Maïs en baisse et incertain. Whiskey 108 à 110. Porc 29 50. Graisse 15.

Chicago, 13 mai—Farine calme et sans changement. Maïs calme et en baisse de 2 à 3.

Nouvelles des rivières.

Louisville, 13 mai—Arrivé, l'Edimbourg, de la Nouvelle-Orléans. Rivière stationnaire. Temps agréable.

Louisville, 13 mai—Le steamer Glascow, de Pittsburg pour la Nouvelle-Orléans, a éprouvé un sérieux accident, à l'embouchure du canal, cette après-midi. En sortant du canal, il a frappé contre la barre de Portland, ce qui l'a fait tourner et heurter contre le mur de pierre. Sa roue a été emportée à moitié et un grand trou s'est déclaré dans la cale où l'eau s'est précipitée librement. Les passagers étaient endormis et la secousse a causé un grand effroi. Son fret n'est pas trop avarié. Il a été transféré à bord du Palestine après l'étanchement de la voie d'eau. Le Glascow a été remorqué à Albany où il sera réparé.

Vicksburg, 13 mai—Descendant, les steamers Marcella, Pargoud.

Memphis, 13 mai—Descendant, les steamers Julia et Pauline Carroll.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 13—Arrivé le steamer Morgan, d'Indianola.

Passe à Loutre, 13 mai—Arrivé, le steamer Tappahannock, de la Havane, par les ports de la Floride, avec des passagers.

(Dépêches d'hier soir.)

Washington, 12. Sénat—M. Hamlin a fait un rapport contraire à la prohibition de la vente des liqueurs dans le district de Columbia, mais il est en faveur d'une rigoureuse loi de licence.

M. Sumner présente un bill donnant aux citoyens des Etats-Unis des droits égaux dans les hôtels, églises, chars, écoles, lieux d'amusement, etc.

M. Sumner fait remarquer que l'adoption de ce bill mettra fin à toute législation sur le sujet. Le bill est envoyé à l'impression.

Chicago, 12—La *Press*, de St-Paul, publie une lettre de Duluth, annonçant l'arrivée d'un grand nombre de Féniens se rendant vers la région de la Rivière Rouge pour aider les rebelles. Les forces à Duluth sont commandées par un officier fédéré distingué, qui a fait face à Banks en Louisiane pendant la rébellion.

Londres, 12. La Chambre des Communes a ajourné le bill du suffrage des femmes par une majorité de 126, ce qui est un rejet virtuel. Le vote a été reçu par de bruyantes acclamations.

New-York, 12—Or, 115 1/4. Coton très ferme. Mid. 23 1/2. Louisiane 24.

Un moteur électrique. On s'occupe beaucoup dans le monde scientifique français d'une découverte attribuée à M. Delagarde, ancien officier de marine, à Saint-Pierre (Martinique) et qui aurait tout simplement pour effet de reléguer la vapeur au second plan. Cette nouvelle force motrice est désignée sous le nom de *électro-magnétisme*. La question est à l'ordre du jour d'une des prochaines séances de l'Académie.

Les Rimes alphabétiques.—On ne peut toujours plébisciter; détournons nos yeux, un moment, de l'horizon du 8 mai, des sombres [illegible] et [illegible] des vers alphabétiques donnés par M. Camille Debans, du *Petit Moniteur*.

Quand Adam fut créé—tout seul—il s'ennuya [illegible] ... [illegible]

Pas de rivaux d'amour, pas d'ennuis, pas de...
Oh! c'était le beau temps des plaisirs du repos
Tandis que de nos jours, ou vit l'homme occupé

Courant tous le destin, par le besoin vaincu
Et pour qui le travail devenu nécessaire
N'assure à son chevet, le poursuivant sans cesse [illegible]
Pal en avoir [illegible]
[illegible]
Et qu'une Dieu protecteur nous soutienne [illegible]

☞ Le spasme chez les enfants est le plus souvent le résultat des vers. Lorsque les enfants sont irritables et ont le pouls fiévreux, quand tantôt ils mangent avec voracité, tantôt ils ne mangent rien, lorsqu'ils ont le sommeil agité, se plaignent et grincent des dents, soyez convaincus que ce sont là les indices de la présence des vers.

Les douleurs au ventre, qui s'enflent et se durcissent sont le même indice.

Les pères et mères doivent se souvenir que les retards sont dangereux et qu'aussitôt qu'on observe les symptômes ci-dessus, ils doivent administrer à l'enfant le vermifuge de B. A. Fahnestock, remède qui agit doucement et ne pouvant nuire au petit être le plus délicat.

Que l'acheteur examine lui-même soigneusement, chaque bouteille, dont le contenu n'est véritable qu'autant qu'elle porte les initiales B. A. avant le nom de Fahnestock.

L'acheteur doit examiner lui-même chaque bouteille. Le nom de Fahnestock seul ne suffit pas: il faut qu'il soit précédé des initiales B. A.

Loterie Royale de la Havane.—$300,000 en OR. Tirages tous les dix-sept jours. Lots payés en or et tous renseignements fournis. Les taux les plus élevés payés pour doublons et monnaie d'or et d'argent de toutes sortes.—TAYLOR & Co., banquiers, 16 Wall street. New York.

MARIÉS, jeudi, 12 mai 1870, à neuf heures et demie du matin, à l'Eglise Ste-Anne, par le Révérend Père Tumoine, M. JOSEPH LAFON à Mademoiselle JULIA DODDER.

GRAND ANNIVERSAIRE — ET — **Présentation de Bannière.**

Conclave Ionia No 11, S.·. W.·. M.·.

Les membres de ce Conclave se réuniront DIMANCHE, 15 mai 1870, à 9 heures A. M., dans le local ordinaire de ses séances, rue St Louis No 4, Tenue habit civil, avec BADGES.

Les officiers et membres du Suprême Conclave des Etats-Unis, du Grand Conclave de l'Etat de Louisiane, des Conclaves subordonnés, et les Société Young Men's Benevolent Association et du Pelican sont respectueusement invités à se joindre à la procession, qui se formera à 9 1/2 heures A. M., la droite s'appuyant sur la rue Royale, la gauche s'étendant du côté du fleuve.

La procession, formée dans l'ordre indiqué par le Grand-Marshal, prendra la route suivante:

Du local, elle descendra la rue St-Louis jusqu'à Villeré, d'où, après avoir pris Mme Lafon, dans la rue de la bannière, elle continuera St Louis jusqu'à Claiborne, Claiborne jusqu'à la résidence du T. E. Chef, puis redescendra Claiborne jusqu'à l'Esplanade, Esplanade à Rempart, Rempart à Canal, Canal à Carondelet, Carondelet à Perdido, Perdido au THEATRE NATIONAL, où aura lieu la présentation de bannière qui sera faite EN TENUE D'ORDRE.

La cérémonie terminée, le Conclave se remettra en marche et remontera la rue Baronne jusqu'à Poydras, Poydras à Camp, Camp à Canal, Canal à Chartres, Chartres à Esplanade, Esplanade à Royale, Royale à la Loge, où la procession sera dissoute.

Tous les membres du Conclave sont tenus d'assister à la sortie, sous peine d'amende.

Le public est respectueusement invité à assister à la cérémonie de présentation.

Un comité spécial sera chargé de veiller à ce que tout le monde soit convenablement placé. Des places spéciales seront réservées aux dames et à leurs cavaliers.

Dimanche soir GRAND BAL PAR INVITATION dans la salle allemande, à l'angle des rues Bienville et Passage de la Bourse.

Par ordre du Comité d'arrangement. FÉLICIEN LEVY, Secrétaire du Comité.

13mai—2t

Association de Bienfaisance Mutuelle du PÉLICAN.

Les officiers et Membres de cette association sont requis de se réunir DIMANCHE 15 mai 1870, au local ordinaire. Nous [illegible] à 8 1/2 heures pour se [illegible] avec RADGES pour se joindre au Conclave Ionia No 11 S.·. W.·. M.·., et se rendre à l'invitation courtoise du Conclave de joindre avec eux à la célébration de leur anniversaire. Les Aides Marshals du jour se rapporteront au Grand Marshal à 9 1/2 heures. [illegible] A. L. [illegible], président. J. L. BARBAS, secrétaire. 14 mai—1t

C. N. DOISEAU,

informe les Dames de sa clientèle qu'il vient de recevoir ses

MARCHANDISES,

C. N. DOISEAU, 49 ....RUE BOURBON.... 49

Encoignure Bienville.

AVIS AUX DAMES. CEINTURES IMPÉRATRICE.

Nous venons de recevoir par steamer Frankfort, une nouvelle [illegible] de ceintures [illegible] ... [illegible]

14 et 16, rue du Canal à côté de [illegible]

PERDU.

Une petite chaîne en or et une petite croix [illegible] ... [illegible]

DEMANDE D'UNE GARDIENNE ET D'UNE COUTURIÈRE.

On demande, à la campagne, une gardienne ou [illegible] ... s'adresser au [illegible]

COWPEAS. COWPEAS. COWPEAS

500 [illegible] P. E. DURAND, No 67 Vieille Levée.

BUREAU DE PLACEMENT ET D'ÉMIGRATION POUR LES DEUX SEXES. RUE DOULOUSE No 37. [illegible]

S. FOURET.

AVIS.

Le 21 mars 1870, [illegible] ... [illegible]

SHOU. VERLONDE.

MUSIQUE.

M. ELIE,

16 ....RUE ROYALE.... 16

A toujours en magasin un grand assortiment de pianos des meilleurs facteurs français Pleyel et autres, d'instruments de musique, cordes, etc., ainsi qu'un grand choix de musique. Accord et réparation de pianos.

Prix très réduits. 13 mai—1an

A MM. LES VOYAGEURS POUR PARIS. HOTEL DE L'EUROPE,

23 ....Rue Sévigne.... 23

TENU PAR C. MIQUEL.

MM. LES VOYAGEURS qui voudront bien descendre à cet Hôtel y trouveront, à des prix modérés, tout le confortable désirable.—Restaurant à la Carte. Pension.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Mr C. Miquel, bijoutier, rue Dauphine à Nlle-Orléans. 13 mai—1t

AVIS.

La société existant entre AUGUSTE SARABAS et LUCIEN RAINAUD pour l'exploitation d'une boulangerie située rue Rempart, No 157, a été dissoute d'un commun accord à partir de cette date. M. A. SARABAS reste seul propriétaire de la dite boulangerie.

Nouvelle-Orléans, 12 mai 1870. 13mai—3t

BILLARDS A VENDRE.

A VENDRE, à un prix modéré, de magnifiques BILLARDS de seconde main de la célèbre fabrique de Phelan & Collender. S'adresser à la Salle de Billard St. Charles, au-dessous de l'Hôtel St. Charles.

AVIS.

Le soussigné informe sa clientèle de ne payer aucun compte qui pourrait être présenté par son fils, EMILE PARISY, étant plus, informe le public en général qu'il ne se rend pas responsable des dettes contractées par lui à partir de ce jour. JOSEPH PARISY.

13 mai—2t—vend dim

JACOB OTT, Entrepreneur et Constructeur,

184..........*RUE DELORD*..........184

(Place Tivoli.)

TOUTE ESPECE DE TRAVAUX EXECUTES RAPIDEMENT.

Il s'occupe lui-même des réparations générales de magasins et de résidences.

Il fait et répare les cuves. Fait des devis pour constructions nouvelles.

Les ordres laissés à l'atelier ou à la boîte 223 du Mechanics Exchange, No 10 rue Union, entre St-Charles et Carondelet, seront exécutés avec promptitude.

16 mars—1 m—PP

ENTREPOT DE TAPIS

Au No 17 de la Rue de Chartres,

A. BROUSSEAU & CO.,

IMPORTATEURS et marchands en gros et en détail, offrent, à bas prix, des TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES, Etoffes à rideaux, Articles de Tapissiers, Stores, Couvertures de Tables, Oris, Rideaux Dentelle, Corniches, etc. mars—PP

HOTEL BARNES,

AU MISSISSIPPI CITY,

J. D. MAYER & Co.,...........PROPRIÉTAIRES.

L'ouverture en aura lieu le 16 juin 1870.

UN "Brass band" (instruments en cuivre) a été ajouté aux instruments à cordes, et qui complète le corps de musiciens.

Il y aura constamment un sloop pour transporter, aux îles voisines, les amateurs de pêche, etc.

Par suite d'arrangements conclus, l'hôtel sera toujours abondamment fourni de poissons, de légumes, de fruits et de lait pur.

La cuisine sera l'objet d'une attention particulière.

Les propriétaires ne négligeront rien pour rendre agréable le séjour de cet établissement bien connu.

— Prix —

Par mois	$65 00
Par semaine	20 00
Par jour	3 00

Moitié prix pour les enfants et les domestiques. P. S.—La pension contera moins aux personnes qui viendront à l'hôtel avant le 16 juin. 13 mai—1m

Conclave Solon No 8 S.·. W.·. M.·.

Los miembros que componen esta organización se reunirán el DOMINGO, 15 del corriente, á las 9 1/2 de la mañana, en su local de costumbre, No 48 calle San Luis, para tomar parte en la celebración del Conclave "Ionia" No 11.

Nueva-Orleans, mayo 14 de 1870.

Por orden del R.·. Gefe. F. de P. VILLASANA, Sec.

14mayo—2

UN débarquement du navire "Les Bons Fils", de Bordeaux:

100 barriques	VIN ROUGE	Duvergier
30	do	VIN BLANC do
20	do	VIN ROUGE Sauzan Macau
20	do	do Valeyrac
200 caisses	do	Sauzan Macau
10	EAU DE VIE	C. Marquet
10	do	A. G. Godard & Co.
15	do	O.O.C. do
15	do	I.B.O. do

A vendre par A. ROCHEREAU & CO., 16 & 18, rue St Louis

12mai—5t

LIBRAIRIE

— DE —

J. A. JAQUET,

189 ....RUE ROYALE.... 189

Reçu de Paris par le Frankfort, un assortiment de romans nouveaux: œuvres complètes de Gaboriau, de Ponson du Terrail, de Paul de Kock, d'Alex. Dumas père et fils, d'Eugène Sué, d'Ernest Capendu, de Paul Féval, etc., etc. Quelques boîtes de jeu de Mareq et un assortiment d'articles d'église. 14 mai—1f

Dr. José J. Navarro,

MÉDECIN ET CHIRURGIEN (HOMŒOPATHE)

Des Facultés de New-York et de la Havane

Spécialité—Accouchements et Maladies de femmes et des enfants.

CONSULTATIONS—A sa résidence, No 27, rue Bourbon, entre St Philippe et Ursulines.—De 7 heures à 9 heures du matin, et de 4 heures à 6 heures du soir.

Au dispensaire homœopathique, No 4, rue des Remparts—De 11 heures à midi, et de 1 h. à 1 du [illegible]

Dans le traitement de la petite vérole et de la fièvre jaune, il fait usage de nouveaux médicaments homœopathiques, préparés de plantes cubaines, et avec succès dans les dernières épidémies à Cuba. Consultations en français, anglais et espagnol. 16 mai—1m

Domestique.

On a besoin immédiatement, dans une petite famille, d'une femme qui fasse la cuisine et blanchisse. S'adresser rue Bourbon, No 397, 1er Quartier. 11 mai—

NATTES CANTON.

ELKIN & CO.,

169 ....de la rue du Canal.... 169

Reçoivent, en ce moment, des NATTES BLANCHES, CARREAUX et FANTAISIE, de qualités supérieures, qu'ils les offrent, à une très GRANDE REDUCTION.

Ils vendent également des TAPIS, des TOILES CIRÉES, et DRAPERIES.

8avril—3m ... à très bon marché.

Exposition Industrielle, 1870.

J. VILLARRUBIA & CO., CONFISEURS,

Successeurs d'Ernest Turpin,

93 ....RUE VIEILLE-LEVÉE.... 93

Ont l'avantage d'annoncer au Public et à leur clientèle, qu'ils ont obtenu, à la dernière Exposition, les

MÉDAILLES, DIPLOMES, ET PRIX SUIVANTS:

DÉPARTEMENT A., CLASSE No 7.

CONFISERIES,

CANDIS BONBONS,

FRUITS A LA LIQUEUR,

SIROPS.

1o—MÉDAILLES D'ARGENT — Pour les meilleurs CANDIS en bâtons et à la machine, faits en Louisiane.

2o—DIPLOME. Pour les meilleurs CANDIS, en variétés, faits à la machine aux Etats Unis.

3o—DIPLOME. Pour les meilleurs BONBONS, DRAGÉES, etc., en variétés et qualités, à la bassine ou à la chaudière.

4o—MÉDAILLE D'ARGENT—Pour la meilleure exposition de CONFISERIES en variété et en qualité des Etats Unis.

5o—MÉDAILLE D'ARGENT. Pour le meilleur NOUGAT ou PYRAMIDE, orné, fait en Louisiane.

6o—PRIX SPÉCIAL de $25 offert par C. H. Miller & Cie, pour le meilleur CANDI en BATON, fabriqué aux Etats Unis.

7o—PRIX. Pour le meilleur GATEAU au fruit glacé et orné.

8o—PRIX. Pour le meilleur "POUND CAKE" glacé et orné.

9o—PRIX. Pour le meilleur MASSEPAIN, glacé et orné.

10o—PRIX. Pour le meilleur GATEAU A LA GELÉE.

11o—PRIX. Pour les meilleurs PETITS GATEAUX en variété et en qualité.

12o—MENTIONS HONORABLES. Pour la meilleure douzaine de SIROPS, faits aux Etats Unis.

Notre fabrique, établie depuis 1832, est la plus grande du Sud. Nous pouvons remplir dans le plus bref délai, à des PRIX MODÉRÉS, tous les ordres qui nous seront adressés.

EAU MINÉRALE NATURELLE DE VALS—1870.

M[illegible] ... [illegible]

A. SCHWAB, 97 rue Chartres.

Et dans toutes les principales pharmacies.

Changement de Domicile.

A partir de [illegible] No 97 RUE CHARTRES, [illegible]

A. SCHWAB, Pharmacien.

AVIS AUX DAMES.

Mme ROY [illegible] ... au-dessous du prix coûtant.

AVIS.

Le soussigné [illegible] ... [illegible]

AVIS.

Mr [illegible] ... [illegible]

Coffres-Forts et Serrures DE HALL.

Le Ruban Bleu leur a été décerné à la Foire de l'Etat de la Louisiane, en Avril 1870.

FOLGER & Co.,

Aux Nos 37 et 39 de la rue des Magasins, AGENTS POUR LA VENTE DES COFFRES-FORTS de Hall [illegible], COFFRES-FORTS de Hall, [illegible] SERRURES HALL, [illegible] et chronomètre, [illegible]

Les coffres-forts de Hall patentés, ... à l'épreuve des voleurs, ... supérieurs à tous ceux qui les ont précédés.

Remporté les Premiers Prix.

Les Coffres-forts "Concrete", patentés, de Hall, à l'épreuve du feu, n'ont jamais manqué de conserver leur contenu, bien que des centaines aient été soumis à de rudes épreuves.

MANUFACTURE DE GLACE DE LA LOUISIANE,

Rue Tchoupitoulas,

A un îlet au-dessus de Louisiana Avenue.

SUCCURSALE AU COIN DES RUES FRONT ET POYDRAS.

GLACE en GROS et en DETAIL.

PRIX, $18 le tonneau pris à la Manufacture. $15 le tonneau livré dans une partie quelconque de la ville [illegible]. Pour moins de 50 livres, 1 cent la livre.

Les habitants et les personnes habitant la campagne pourront ... de prix pour l'emballage, etc.

Les commandes peuvent être adressées par la Poste, boîte 138.

FAMEUSE VICTOIRE.

Grand succès de la Machine à coudre de GROVER & BAKER, à la 3ème Foire de la Louisiane.

LISTE DE PRIX

1o—1er prix pour la meilleure machine à coudre pour famille.

2o—1er prix pour le meilleur couseur pour machine à coudre.

3o—1er prix pour la meilleure chemise, faite à la machine à coudre, chemise exposée par M. [illegible]

4o—1er prix pour la meilleure jupe, faite à la machine à coudre.

5o—1er prix pour les meilleures manches pour dames faites à la machine à coudre.

6o—1er prix pour le meilleur ouvrage de fantaisie, fait à la machine à coudre, exposé par Mme Affros.

7o—1er prix pour le meilleur linge d'enfant fait à la machine à coudre.

8o—1er prix pour le meilleur soie pour machine à coudre.

9o—1er prix pour la meilleure huile pour machine à coudre.

MIEUX QU'UNE VICTOIRE.

Plusieurs des principales Compagnies de Machines à coudre, redoutant d'entrer en lice avec celle qui a obtenu la plus belle récompense à la dernière Exposition Universelle de Paris ont cru prudent de ne point exposer leurs machines à la dernière Foire de l'Etat de la Louisiane. Nous considérons leur abstention comme une sincère admission de la supériorité de notre machine, que nous continuons à offrir, avec la même confiance, comme la

Meilleure Machine à coudre pour familles, du Monde.

Pour la Compagnie des Machines à coudre GROVER & BAKER.

J. H. GARDNER, Agent. Bureaux, No 182 rue du Canal.

MANUFACTURE DE PIANOS, ST-LOUIS, MISSOURI.

M. L. E. KONIUSZKO, agent de cette manufacture sera visible dans la bâtisse de [illegible] jusqu'à la clôture de la foire et ensuite au City Hotel. 1er mai—12

Pour Cette et Marseille.

Le trois-mâts [illegible] de première classe, GIUSEPPE LANATA, ayant tout son chargement engagé partira sous peu pour la porte susdite. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à ANT. LANATA, 9 et 11 rue Jefferson, ou à GOLDENBOW & KELLEY, 7 mai—5f. 12 rue Gravier.

A LOUER.

LE JARDIN MAGNOLIA, le mieux situé et le plus fréquenté pour les familles de la Nlle Orléans et des environs. Il y a propriétaire, pour cause de santé, offrira des grands avantages à quiconque sera capable de le faire valoir sur un pied convenable. S'adresser à GEO. MERZ, Au coin des rues Toulouse et Villere. 7 mai—2m

FABRIQUE DE CANDI.

Une des plus Grandes fabriques du Sud, EST EXPLOITÉE PAR

NORMAN & REISS,

121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.

ILS FABRIQUENT CONSTAMMENT

Du Candi en gros et en petits bâtons, Toute espèce de candis à la crème, Toute espèce de candis nougats, Candis Star, Candi amer (Horehound), Candi tressé, Candi cur, Pop-corn, Glaces américaines, Pâte de Jujube, Toute espèce de Chocolats, Gommes, Bonbons fins.

Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX ornés et simples, GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.

Ils importent toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS, tels que

Boîtes de fantaisie, Cupidons de toutes grandeurs, Feuilles de pâte de gomme, Feuilles or et argent, Toute espèce de roses, Fleurs de tous genres, Cornes d'abondance, Sacs de fantaisie, Papier dentelle, etc.

Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

BON TON CANDI.

BOITES A SURPRISES.

Toutes les boîtes sont remplies avec du Candi assorti et parfumé et chaque boîte sous cachet.

UNE SURPRISE.

MONTRES EN OR ET EN ARGENT, CHAINES DE MONTRES, EPINGLETTES POUR DAMES ET MESSIEURS, BOUTONS DE MANCHES, BOUTONS DOUBLES, BOUCLES D'OREILLES, ETC., ETC., ETC.

Manufacturés par GEO. MILLER & SON, 41 Market St. Philadelphia.

500 DOUZAINES viennent d'arriver et A vendre au détail, à 25 cents. par NORMAN & REISS, Seuls Agents.

Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

REMÈDE INDIEN DES MONTAGNES ROCHEUSES, DU Dr. IDAHOE,

Pour le Sang.

Guérit le Rhumatisme et la Goutte.

[illegible]

Fromage de Hollande!

200 [illegible] ... Vieille-Levée et Chartres.

Charbon! Charbon! Charbon!

BOND, WILMOT & CO.

Bureau, 105, rue Poydras, Nelle-Orléans. [illegible]

CAZAUX & VERGNOLE,

73 VIEILLE-LEVÉE 73

IMPORTATION DIRECTE.

[illegible]

FAMEUSE VICTOIRE!

N[illegible] ... No 182 rue du Canal. [illegible]

Les Sirops de Fruits G. W. DUNBAR & Son,

[illegible] ... ASSORTIS DANS LES COMMANDES.

V. BIRI.

FABRICANT ET MARCHAND DE ARTICLES EN OSIER.

Wagons, Berceaux, Paniers, [illegible] ... Nlle-Orléans.

Composition 'Excelsior' de Wedden POUR LE BLANCHISSAGE.

Économie de Travail.

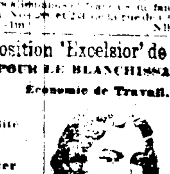

Inutile de Frotter le Linge. — Inutile d'une Machine à Laver.

(Brevété le 27 Septembre 1864.)

Raisons pour lesquelles ce Savon à tout autre [illegible] ... [illegible]

R. G. LATTING, Fabricant. A. T. BENNETT & CO., Agents en gros, Angle des rues Commune et Tchoupitoulas.

A vendre par la plupart des Epiciers au détail.

PRIX—Caisses de 10 livres, 25 cents, Caisses de 25 livres, [illegible] Caisses de 50 livres [illegible]

BONNIN & ESCUDIER Sugar Train.

Patenté le 27 juillet 1869.

[illegible] ... [illegible]

AGENCE D'IMPORTATION — DE — Travailleurs Chinois.

Ayant conclu les arrangements nécessaires avec une maison américaine des plus honorables de Hong-Kong, les soussignés sont prêts à faire des contrats avec les planteurs et autres, pour la livraison, en nombre quelconque, d'agriculteurs chinois ... [illegible]

Le salaire pour les travaux d'habitation est de [illegible] ... KOOPMANSCHAP & HATCH, WALKER, Au No 10 de la rue Gravier.

29avril—3m 1tij. Nlle-Orléans.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 13 MAI—CLASSE 111.

[illegible]

Les tirages [illegible] ... [illegible]

F. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE.

BUREAUX: No. 120 de la rue Commune.

CAPITAL [illegible] EN EXCEDENTS [illegible] $600,000.

[illegible] ... [illegible]

J. P. ROUX, Secrétaire.

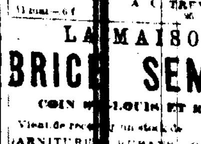

Vieille Eau-de-Vie J. J. P.

[illegible] ... A. C. TREMOULET, 86 Vieille-Levée.

LA MAISON BRICE SEMBRE,

COIN ST-LOUIS ET ROYALE.

Vient de recevoir un stock de GARNITURES, RUBANS, CORSETS, BAS DE FEMMES ET FILLETTES, GANTS DE TOUTES SORTES, EN ENFANTS POUR PREMIÈRE COMMUNION.

Un beau stock de CHEMISES FRANÇAISES, [illegible] ... Articles de Paris, &c. &c.

Voitures d'Enfants,

VENDUES A PRIX [illegible] ...

M[illegible] ... [illegible]

AVIS.

[illegible] ... [illegible]

Banque d'Epargnes de la Nouvelle-Orléans.

Incorporée le 15 mars 1853. AU No 157 DE LA RUE DU CANAL.

[illegible] ... [illegible]

Galerie de Photographie et de Beaux Arts De W. W. Washburn,

[illegible] PORTRAITS ... [illegible]

MOUSSELINE SUISSE.

R[illegible] ... J. G. BINGHAM & CO., 7, rue Carondelet.

Planteurs et Marchands de Riz,

ATTENTION!

[illegible] ... [illegible]

Pianos, Pianos, ET Instruments de Musique. CHARPAUX & LOUBERE,

46 ....RUE ROYALE.... 48

IMPORTATEURS de Pianos des plus célèbres manufactures de France et des Etats Unis, tels que PLEYEL, ERARD, HERZ, HAZELTON, LENBRÉ et VANPEL, etc., etc. Grand assortiment [illegible] ... [illegible]

Propriétés à vendre et à louer.

[illegible] ... [illegible]

A Louer.

[illegible] ... [illegible]

A Louer.

[illegible] ... [illegible]

A louer,

[illegible] ... [illegible]

SANGSUES. SANGSUES. HONGROISES

[illegible] ... [illegible]

Mme ROBERT,

198 .... rue du Canal.... [illegible]

[illegible] ... Modes et Patrons de robes dans les dernières genres de Paris.